



# COMMISSION DES JEUNES

## Réunion du mercredi 12 octobre 2022

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

**Présents** : Alain Marcq, Adrien Tourrettes, Raphaël Moll.

**Absents excusés** : Gaël André, Benoît Martinaud.

Catégories et coordonnées des membres de la Commission des jeunes du District :

**U6/U7 et U8/U9** : Adrien Tourrettes – 06.13.20.40.75

**U10/U11** : Raphaël Moll – 06.09.71.08.51

**U12/U13** : Gaël André – 06.84.42.62.71

**U15** : Alain Marcq – 06.45.88.18.70

**U17/U18** : Alain Marcq – 06.45.88.18.70

@ : [district@lot-et-garonne.fff.fr](mailto:district@lot-et-garonne.fff.fr)

### Infos générales

**Pour toute communication par mail auprès du District, pensez à bien préciser sur votre message la catégorie et le match (ou la date et le numéro s'il s'agit d'un plateau) concernés afin de faciliter les échanges.**

Vous pouvez retrouver en fin de PV une rubrique « Tournois » regroupant l'ensemble des tournois organisés par les clubs du département. N'hésitez pas à communiquer par mail au District les informations nécessaires (dates, lieux et catégories) concernant vos tournois afin que la Commission les diffuse.

### U6/U7

**Il est impératif de prévenir le District et le club recevant en cas d'absence sur un plateau.**

#### **Modifications de plateaux :**

Ajout d'une 2<sup>ème</sup> équipe de Laroque qui participera aux mêmes plateaux que la 1<sup>ère</sup> équipe à compter du plateau n°2 du 15/10.

Le plateau C du 15/10 organisé par Confluent/USPF se jouera à Damazan et débutera à 10h00 précises. Sont concernés : Confluent/USPF, Nérac, Clairac et Sainte-Livrade.

### U8/U9

**Il est impératif de prévenir le District et le club recevant en cas d'absence sur un plateau.**

### **Modifications de plateaux :**

Le plateau C du 15/10 prévu à l'OS Agenais se jouera sur les installations de l'EBBE. L'OSA en sera absent.  
Sont concernés : EBBE 5 – 6 – 7 – 8, Passage FC 3 – 4 – 5 et Saint-Maurin 1 – 2.

Ajout d'une 2<sup>ème</sup> équipe de Villeréal qui participera aux mêmes plateaux que la 1<sup>ère</sup> équipe à compter du plateau n° 3 du 15/10.

Ajout d'une 4<sup>ème</sup> équipe de Bias qui participera aux mêmes plateaux que les 3 autres équipes à compter du plateau n° 4 du 12/11.

#### **Feuilles de plateau manquantes du plateau 2 du 08/10 :**

- Plateau A organisé par Agen RC
- Plateau B organisé par EBBE
- Plateau E organisé par Penne/Saint-Sylvestre
- Plateau G organisé par FCVL

Merci de faire parvenir rapidement ces feuilles de plateau au District par courrier ou par mail.

## **U10/U11**

Pour toute communication par mail concernant un plateau, merci de bien préciser le n° de la journée concernée ainsi que le ou les n° de plateau(x).

**Il est impératif de prévenir le District et le club recevant en cas d'absence sur un plateau. Merci de veiller à bien utiliser les nouvelles feuilles de plateaux.**

**Pour les clubs recevant 2 plateaux, en cas d'absence d'une ou deux équipes sur les six prévues au total, il est possible de regrouper les équipes présentes sur un seul plateau de 4 ou 5 équipes en utilisant évidemment les feuilles de plateau à 4 ou 5 équipes correspondantes.**

**L'épreuve de jonglerie est obligatoire sur chaque plateau.**

#### **Feuilles de plateau manquantes de la journée 2 du 08/10 :**

- Plateaux 17 et 18 organisés par USVP

Merci de faire parvenir rapidement ces feuilles de plateau au District par courrier ou par mail.

### **Modifications de plateaux :**

#### **Journée 3 du 15/10 :**

Plateau 10 organisé par Monflanquin : absence de Dausse.

Plateau 20 organisé par Gontaud : absence de Saint-Sernin.

Plateaux 17 et 18 : ces plateaux initialement prévus au Mas d'Agenais se joueront sur les installations de Marmande. Les plateaux débiteront à 10h00 précises.

Sont concernés : Marmande 2 et 3, Tonneins 1 et 2 et Le Mas 1 et 2.

Plateau 22 : ce plateau initialement prévu à Cancon se jouera sur les installations de Villeréal.

Sont concernés : Cancon, Villeréal, ASSA, Casseneuil 1 et 2.

**Les clubs souhaitant modifier leurs engagements (ajouts ou retraits d'équipes) pour la 2<sup>nde</sup> phase peuvent le faire jusqu'au mercredi 19/10 dernier délai.**

Ajouts validés : SU Agen 3, Casteljaloux 2, Villeréal 2 et Casseneuil 3.

Retraits validés : Saint-Sernin et Dausse.

## **Challenges :**

Le 1<sup>er</sup> tour du Challenge Départemental et le 1<sup>er</sup> tour du Challenge Ransinan auront lieu le samedi 19 novembre sous forme d'échiquier. Les clubs intéressés pour l'organisation de ce 1<sup>er</sup> tour peuvent dès à présent se manifester par mail auprès du District.

**Les poules de chaque challenge seront publiées la semaine prochaine.**

A partir de cette saison, le Challenge Départemental ne sera ouvert qu'aux équipes 1 de chaque club. Toutes les équipes supérieures participeront uniquement au Challenge Ransinan.

Candidatures reçues et validées : SU Agen, Bias et Casteljaloux.

## **U12/U13 CREDIT AGRICOLE AQUITAINE**

Les scores des matchs doivent être saisis sur Footclubs par le club recevant au plus tard le dimanche soir suivant le match.

**Merci d'utiliser de préférence les feuilles de match pré-imprimées disponibles sur Footclubs. Vous pouvez retrouver [le mode opératoire](#) pour les imprimer sur le site du District, rubrique Documents puis compétitions, catégorie U13.**

### **Forfait :**

**U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule C :**

Match n° 25058543 FCVL 3 / Cancon du 08/10 : forfait de Cancon (1<sup>er</sup> forfait).

FCVL 3 : 3 buts, 3 points ; Cancon : 0 but, - 1 point. Pas d'application des sanctions financières.

### **Report de match :**

**U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule D :**

Le match n° 25058618 FCPA 3 / Agen RC du 08/10 est reporté à une date ultérieure. La Commission demande aux 2 clubs de se mettre d'accord sur une date en semaine.

### **Feuille de match manquante :**

**U13 Promotion Honneur Crédit Agricole Aquitaine poule B :**

Match n° 25057557 Rives d'Olt 3 – BAFC 2 du 08/10.

Merci de faire parvenir rapidement cette feuille de match au District par courrier ou par mail.

### **Feuilles de match incomplètes ou non conformes :**

**U13 Promotion Honneur Crédit Agricole Aquitaine poule B :**

Match n° 25057556 FCVL 2 / Tonneins 1 du 08/10 : manque nom et n° de licence de l'éducateur de FCVL 2 dans le cadre « banc recevant ».

**U13 Promotion Honneur Crédit Agricole Aquitaine poule C :**

Match n° 25057998 Rives d'Olt 2 / BAFC 3 du 08/10 : manque nom et n° de licence de l'arbitre.

**U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule A :**

Match n° 25058408 Confluent-USPF 2 / Sainte-Bazeille du 08/10 : manque nom et n° de licence de l'éducateur de Sainte-Bazeille dans le cadre « banc visiteur ».

**U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule B :**

Match n° 25058442 Gontaud 2 / USVP du 08/10 : manque nom et n° de licence de l'éducateur de USVP dans le cadre « banc visiteur ».

**U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule C :**

Match n° 25058542 Cancon / JSVL 3 du 08/10 : manque nom et n° de licence de l'éducateur de JSVL 3 dans le cadre « banc visiteur ».

**U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule D :**

Match n° 25058619 Laugnac / BAFC 5 du 08/10 : manque noms et n° de licence des éducateurs des 2 équipes dans les cadres « banc recevant » et « banc visiteur ».

Match n° 25058620 Laroque-Maurin / OS Agenais du 08/10 : manque nom et n° de licence des éducateurs des 2 équipes dans les cadres « banc recevant » et « banc visiteur ».

**U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule E :**

Match n° 25058522 FCPA 4 / Astaffort du 08/10 : manque noms et n° de licence des éducateurs des 2 équipes dans les cadres « banc recevant » et « banc visiteur ».

Match n° 25058523 Passage FC 2 / BAFC 4 du 08/10 : manque noms et n° de licence des éducateurs des 2 équipes dans les cadres « banc recevant » et « banc visiteur » ainsi que le nom et n° de licence de l'arbitre.

Les sanctions financières concernant les feuilles de match manquantes, incomplètes ou non conformes ne seront appliquées qu'à partir du 1<sup>er</sup> novembre comme prévu par le règlement.

Pour information, les montants des amendes sont de :

- 30€ pour une feuille de match manquante (non reçue au District le mercredi suivant le match).
- 7€ par feuille de match incomplète (absence de n° de licence joueur ou responsable d'équipe).
- 6,50€ pour une feuille de match non conforme (absence nom ou n° licence ou signature arbitre, absence nom équipes, absence score, absence de signatures des responsables d'équipe).

## Tournois

Liste des tournois organisés par les clubs du District :  
(pas de modifications par rapport au précédent PV)

CLUBS ORGANISATEURS	DATES	CATEGORIES	CONTACTS
PASSAGE FC	samedi 22 octobre 2022	U8/U9 U10/U11	Vincent Lussagnet : 06 68 71 23 34 @ : passagefootballclub47@gmail.com

**Le Président**  
**A. MARCQ**